

AOT : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront transmettre un dossier comprenant au minimum les éléments suivants :

1. Présentation du candidat
 - Dénomination sociale
 - Extrait Kbis de moins de trois mois
 - Statuts de la société
 - Coordonnées du représentant légal
2. Capacités du candidat
 - Présentation de l'entreprise et de ses activités
 - Références professionnelles similaires
 - Effectifs et moyens matériels mobilisables
 - Tout document permettant d'apprécier les capacités techniques et financières du candidat
3. Présentation du projet
 - Description détaillée de l'activité envisagée
 - Besoins fonciers et portuaires
 - Plan d'implantation prévisionnel
 - Nature des aménagements envisagés
 - Calendrier prévisionnel de réalisation
4. Investissements prévus
 - Montant estimatif des investissements
 - Modalités de financement
 - Durée d'amortissement envisagée
5. Retombées économiques
 - Nombre d'emplois créés ou maintenus
 - Perspectives de développement de l'activité
 - Contributions au développement économique du territoire et du Pôle Nautisme.
6. Engagements réglementaires
 - Respect des règles d'urbanisme applicables
 - Respect des réglementations environnementales et portuaires
 - Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales